Conseil d'administration
Décision par vote affirmatif
19 août 2020

Décision Finale

BOD/2020/08-03 – Allocation au Sind d'un financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation : Concernant la requête soumise lors du deuxième cycle de 2020, le Conseil d'administration:

1. note que les prérequis d'accès à la part fixe de l'allocation maximale par pays (MCA) sont satisfaits, comme indiqué dans la requête ainsi que dans la synthèse et l'évaluation figurant à l'annexe B du document BOD/2020/07 DOC 03 ;
2. note que les prérequis d'accès à la part variable de la MCA sont satisfaits et approuve les indicateurs d'équité, d'efficience et d'acquis scolaires de même que leurs moyens de vérification, comme indiqué dans la requête ainsi que dans l'évaluation figurant à l'annexe B au document BOD/2020/07 DOC 03 ;
3. approuve une allocation de financement ESPIG, à prélever sur les fonds fiduciaires du PME, comme indiqué dans la requête présentée et résumée au tableau 1 de la décision BOD/2020/08-03 3 c), sous réserve :
 a. de la disponibilité des fonds,
 b. de la décision du Conseil BOD/2012/11-04 relative à l'engagement des fonds fiduciaires au titre des ESPIG par tranches annuelles,
 c. des recommandations de financement formulées par le GPC , ci-après (tous les montants sont en USD) :

Tableau 1 : Sind		
a.	Allocation maximale par pays au titre d'un ESPIG	31 112 500 [1]
b.	Part fixe	21 778 750
c.	Part variable	9 333 750
d.	Allocationsollicitée (100 %)	31 112 500 [2]
e.	**Allocation recommandée par le GPC**	**31 112 500**
f.	Agent partenaire	Banque mondiale
g.	Commission de l'agent partenaire (% - montant)	1,75 % - 544 468,75
h.	Durée	5 ans
i.	Date de démarrage prévue	31 août 2020
j.	Modalité de décaissement de la part variable	Ex post
k.	Source de financement	Fonds du PME

4. demande au Secrétariat :
 a. de mentionner dans sa notification d'approbation de l'allocation d'un financement au Sind les observations et les demandes de comptes rendus spécifiées par le Comité des financements et performances et exposées à l'annexe A au document BOD/2020/07 DOC 03 ;
 b. d'indiquer l'état d'avancement des points soulevés à la rubrique « comptes rendus » dans le rapport annuel sur la performance des financements, conformément à l'échéancier défini.

[1] La MCA totale du Pakistan s'élève à 125 millions USD. Le Pakistan a décidé de diviser sa MCA entre quatre provinces : le Sind reçoit 31 112 500 USD. Le reste est réparti entre les provinces du Pendjab, du Khyber Pakhtunkhwa et du Balouchistan.
[2] Dont 1,125 million USD au titre des frais nécessaires à l'agent partenaire pour s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités.

ANNEXE A - OBSERVATIONS DU GPC ET DEMANDES DE COMPTES RENDUS

Sind (Pakistan)	
Observations	Le processus a fait participer des partenaires de la province ainsi que des représentants des OSC nationales et a donc été jugé inclusif, et le Groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE) a été davantage mobilisé. Le Comité félicite la province pour le haut degré de participation et de mobilisation de toutes les parties prenantes dans la préparation de la requête de financement, et espère que cette approche inclusive continuera de définir la dynamique du GLPE et d'être utilisée pour la revue sectorielle conjointedans le cadre du suivi du plan sectoriel de l'éducation (PSE). Le Comité salue le Programme d'amélioration de l'apprentissage grâce à la transformation des classes du Sind (SELECT) qui contribue directement à remédier aux problèmes mis en évidence dans le PSE et la feuille de route du Sind (SESP&R 2019-2024) sur le plan de l'amélioration des acquis scolaires, de l'attention accordée à l'éducation des filles, et de l'inclusion de la dimension socio-affective dans la formation continue des enseignants. Le Comité prend note de l'impact de la pandémie sur les systèmes éducatifs. Il invite le gouvernement et l'agent partenaire à réfléchir, enconcertationavecle GLPE, aux éventuelles adaptations à apporter au programme proposé compte tenu des difficultés nouvelles, notamment de l'impact de la fermeture des écoles sur l'apprentissage des enfants. Les autres adaptations à envisager pourraient comprendre des mesures visant à atténuer les éventuels retards ou autres difficultés de mise en œuvre du programme liés à la pandémie, y compris, le cas échéant, une modification des objectifs définis pour les indicateurs.
Comptes rendus	*Gouvernement du Sind* Le Comité note les progrès limités enregistrés sur la question des enfants non scolarisés depuis l'approbation de l'ESPIG précédent ainsi que le problème important posé par le manque d'enseignants dans le Sind, et invite le gouvernement et les partenaires à traiter ces questions dans le cadre du dialogue sectoriel, et d'en rendre compte dans le prochain rapport de revue sectorielle conjointe. Le Comité demande également au gouvernement de rendre compte chaque année, via le rapport de revue sectorielle conjointe, sur l'utilisation des données générées par le système de suivi des établissements scolaires du Sind (SSMS) et par le système informatique de gestion des ressources humaines (HRMIS) dans le dialogue sur l'action publique et les processus décisionnels. Il demande en outre que le SSMS comprenne des données sur les enfants handicapés, assorties de règles protégeant l'accès et l'utilisation de ces données sur les enfants. Le Comité demande aussi au gouvernement de rendre compte sur les points suivants en année 5 : ▪ l'extension du système de gestion de l'absentéisme des élèves au-delà des districts ciblés par le programme SELECT ;

	▪ la diffusion de l'outil EGRAà l'échelle de la province et les mesures prévues pour poursuivre l'institutionnalisation de l'évaluation. *Groupe local des partenaires de l'éducation, par l'intermédiaire de l'agence de coordination:* Le Comité demande au GLPE de rendre compte chaque année, par l'intermédiaire de l'agence de coordination, sur la réalisation et les résultats des revues sectorielles conjointes annuelles auxquelles devraient participer le GLPE, le ministère de la Planification et du Développement, le ministère des Finances et des représentants des organisations d'enseignants et de la société civile. *Agent partenaire :* Le Comité demande à l'agent partenaire de fournir des informations, dans ses rapports d'avancement périodiques sur les financements, sur l'utilisation de moyens technologiques pour suivre l'assiduité des élèves ainsi que sur le système de gestionde l'absentéisme des élèves, notamment des données sur la pérennité du système, sur le suivi et l'évaluation de l'usage des données biométriques, et sur la manière dont sont traitées les questions de confidentialité, de sécurité et de protectiondes données.